

DECISION DU PRESIDENT**N° : DEC-019-2020****Objet : CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE ALBRET COMMUNAUTE ET L'ASSOCIATION « LES CHEMINS DES PETITS PHOTONS »**

Vu les statuts d'Albret Communauté,

Vu l'organisation du service Petite Enfance, Enfance et Jeunesse de la Communauté de Communes Albret Communauté,

Vu la délibération n°DE-157-2018 du 27 juin 2018 portant délégation du Conseil Communautaire au Président de la Communauté de Communes Albret Communauté (CCAC) ;

Exposé des motifs :

La communauté de Communes Albret Communauté donne son accord afin que des interventions bénévoles de Mme LESPES Christiane de l'association « Les Chemins des Petits Photons » soient programmées au Multi-Accueil de Nérac.

Ces interventions auront lieu :

- le 11 février 2020
- le 3 mars 2020
- le 24 mars 2020
- le 3 avril 2020
- le 28 avril 2020
- le 12 mai 2020
- le 26 mai 2020
- le 11 juin 2020

Compte tenu de ces éléments, le Président de la Communauté de Communes Albret Communauté,

DECIDE**Article 1 :** De signer la convention de partenariat avec l'association « Les Chemins Des Petits Photons ».Fait à NERAC le, **14 FEV. 2020**

Le Président,

Alain LORENZELLE

**Le Président,**

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux, CS 21 490 (9, rue Tastet 33063 Bordeaux) dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage.

En application de l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, Il sera rendu compte de la présente décision lors de la prochaine séance du conseil communautaire